

Finances

Comment gérer une erreur de saisie de moyen de paiement sur un encaissement ?

Une fois un encaissement terminé, il n'est plus modifiable.

La solution consiste à en recréer un nouveau avec le bon moyen de paiement, puis de supprimer l'encaissement erroné.

dans l'onglet **Finances** de la fiche **Personnes**.

Pour le supprimer, utiliser le bouton

Il faut d'abord créer le nouvel encaissement avant de supprimer l'ancien, afin d'éviter de faire passer le porte-monnaie en négatif (et d'avoir des écritures comptables complexes).

Référence ID de l'article : #1061

Auteur : adminard

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:31